

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**délibération :
D_2023_3_14C**

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 37

Votants : 41

**Objet : Acquisition cabinet
médical Coulonges sur
l'Autize**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 21 mars à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 14 Mars 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur POUSSARD Yves, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSALT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur FAVREAU Jacky

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame AUMONIER Vanessa

Pouvoirs :

Monsieur FRERE Fabrice a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Monsieur OLIVIER Pascal
Monsieur PETORIN Patrick a donné pouvoir à Madame GOURMELON Catherine
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame GIRARD Marie-Sandrine

Excusé(s) : Monsieur LEGERON Vincent, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur FRERE Fabrice, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine

Vu sa compétence en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements à caractère pluricommunal notamment les maisons de santé pluriprofessionnelles

Vu le projet de création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Coulonges sur l'Autize par extension du cabinet médical existant

Vu le projet de santé des professionnels médicaux et auxiliaires médicaux sur le secteur de Coulonges sur l'Autize validé le 10.11.2021 par le comité départemental de l'ARS

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 février 2023 donnant mandat au Président pour négocier le prix d'achat avec les propriétaires du cabinet médical

Vu l'avis des Domaines en date du 15 février 2023

Vu le diagnostic de l'architecte réalisé en octobre 2022

Vu les diagnostics de performance énergétique complet

Considérant que ce bien appartient à la SCI LES CHALONNIERES et est cadastré AV 66 et AV 67 pour une surface totale de terrain de 1066 m² comprenant un cabinet médical de 182,30 m² de Surface Utile avec préau de 12 m² et espace de stationnement sur le devant

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'acquérir le bien immobilier décrit ci-dessus à la SCI Les Chalonniers**

- **Au prix négocié par le Président de 300 000 €**

- **De prendre en charge les frais notariés en sus**

- **D'autoriser M. le Président à signer l'acte authentique en l'étude notariale de Me BILLON-MICHAUD à**

Fontenay le Comte

- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget 2023

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 21/03/2023
Publié le 24/03/2023
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jours,
mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

